



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **23 janvier 2023 à 19h00 à la salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur les trois (3) demandes de dérogations mineures suivantes au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

1. **Immeuble sis au 468, Route de Saint-Jogues à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment accessoire de type garage isolé ayant une superficie de 267m² alors que l'article 71 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder celle au sol d'un bâtiment principal (126m²) ;
2. **Immeuble sis sur la 1^e avenue Ouest à Paspébiac (lot 5 234 987)** : rendre réputée conforme la construction d'une maison unifamiliale avec une façade de 22 pieds et une profondeur de 24 pieds, portant la superficie totale du bâtiment à 528 pieds carrés (49m²) alors que l'article 28 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la façade minimale d'une maison doit être de 24 pieds avec une superficie minimale de 720 pieds carrés (67m²) ;
3. **Immeuble sis au 207, Boul Gérard-D.-Lévesque Ouest à Paspébiac** : rendre réputé conforme l'aménagement d'un logement au sous-sol de la maison avec une hauteur de plancher à plafond de 2,34 mètres alors que l'article 39 du *Règlement de zonage 2009-325* prévoit une hauteur minimale de 2,44 mètres ;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 6 janvier 2023

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement